



soi disante erreur de remise par fournisseur téléphonique

Par **Louxor_91**, le **26/03/2022** à **16:06**

Bonjour,

en Décembre 2021 j'ai voulu quitter mon fournisseur d'accès de téléphone portable; fin de contrat. Impossible de la faire via leur site; je les appelle donc. J'explique à la commerciale que j'ai trouvé un contrat à moins de 10€ chez la concurrence (qui n'en est pas vraiment pour eux... même société mère). La personne me propose un forfait à 15€; je lui dis non, et alors elle me dit que comme j'ai aussi la box, j'ai droit à une remise de 10€ ! Forfait à 5€; rien à dire, ça me convient. Janvier, Février passent, et courant Mars, je reçois un SMS de leur part me disant que ma remise de 10€ n'est pas possible et que par conséquent mon forfait (re) passe finalement à 15€ !? J'ai appelé leur service clients qui bien sur ne peut rien faire ! Ils doivent me rappeler mais... gros doute qu'ils le fassent ! J'ai été sur le site signal-conso.gouv pour leur signaler cette "arnaque". J'ai l'intention d'écrire une lettre LRAR aussi, mais idem... Quelles autres pistes de contre attaque s'offrent éventuellement à moi svp ?

Merci.

Par **miyako**, le **26/03/2022** à **16:11**

Bonjour,

Avez une trace (e mail concernant l'offre que l'on vous a fait et surtout la durée ,car bien souvent ce sont des offres d'appel limitée dans le temps.Ils auraient du vous envoyer un contrat en ligne .

Cordialement

Par **Louxor_91**, le **27/03/2022** à **12:02**

Merci Miyako,

mais aujourd'hui les fournisseurs d'accès n'envoient plus rien à signer. En écrit j'ai leur SMS qui me dit bien qu'il s'agit d'une erreur de leur part et non d'une offre limitée dans le temps.